

C.I.J.

Communiqué N° 32  
non-officiel.

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice tiendra le vendredi 28 mai, à 16 heures, au Palais de la Paix, à La Haye, une audience publique pour le prononcé de l'Avis consultatif demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies, concernant les conditions de l'admission d'un Etat comme Membre des Nations Unies (article 4 de la Charte des Nations Unies).

La Haye, le 22 mai 1948.

---